



Lettre d'information métiers

N° 34 / Janvier 2025

Publié le 13/01/2025

Table des matières

Les guides de l'ANAH version 2025	2
Risques Biologiques - Une brochure récapitulative proposée par l'INRS	2
Climaxion – Soutien au solaire thermique	3
Interdiction de location: les changements de 2025	4

CONTACT(S)

Hadrien GERARD

Les guides de l'ANAH version 2025

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), propose une mise à jour de ses différents guides. Dans ces documents, vous trouverez :

- Des informations sur les aides disponibles,
- Des explications détaillées sur MaPrimeRénov' dont un document à conseiller à vos clients pour les aider dans cette démarche,
- Un rappel sur les devis et les factures pour respecter les différentes mentions obligatoires.

Vous pouvez retrouver ces guides aux liens suivants :

- [Le guide des aides financières 2025 | Anah](#)
- [MaPrimeRénov' - Le mode d'emploi | Anah](#)
- [Le guide pas-à-pas à destination des demandeurs MaPrimeRénov' | Anah](#)
- [Guide des bonnes pratiques des professionnels - Devis et factures MaPrimeRénov' | Anah](#)

Nous en profitons pour vous conseiller les devis types de l'ALEC Nancy qui illustrent les obligations mentionnées dans ce dernier guide :

- [Documentation | ALEC Nancy Grands Territoires](#)

CONTACT(S)

Hadrien GERARD

Risques Biologiques - Une brochure récapitulative proposée par l'INRS

Lors de certaines interventions, vous pouvez être confronté à des risques biologiques. Pour vous aider dans votre démarche de prévention des risques, l'INRS vous propose un document récapitulatif.

Vous y trouverez différentes ressources, notamment sur les légionelles, les champignons / moisissures ainsi que des rappels sur des bonnes pratiques (nettoyage des locaux, port des gants, port des protections respiratoires, etc.).

Vous pouvez retrouver ce document au lien suivant :

[Risques biologiques. S'informer pour prévenir - Brochure - INRS](#)

Pour la réalisation et les mises à jour de votre document unique, pensez à l'outil de l'OPPBTB :

[Réaliser votre Document Unique en quelques clics | Prévention BTP](#)

CONTACT(S)

Hadrien GERARD

Climaxion – Soutien au solaire thermique

Une nouvelle aide régionale, proposée dans le cadre du dispositif Climaxion, permet le financement de l'étude et de l'installation d'un système solaire thermique.

Depuis la fin d'année 2024, Climaxion, le dispositif régional qui accompagne les collectivités, les entreprises, les associations, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les particuliers dans leurs démarches éco-responsables propose un nouveau dispositif de soutien.

Celui-ci cible les installations de capteurs solaires thermiques d'une surface inférieure à 25m² mis en œuvre sur des bâtiments. Notez que pour les locaux à usage d'habitation, seules les copropriétés sont éligibles.

Cette aide couvre jusqu'à :

- 70 % du coût d'une étude (avec une assiette éligible plafonnée à 3 500 € par bâtiment étudié),
- 60 % du coût des travaux éligibles (avec une assiette éligible plafonnée à 1 200 € par m² installé).

Vous pouvez retrouver les aides proposées par la région ici :

[Vos aides régionales et européennes - GrandEst](#)

Toutes les infos sur le dispositifs, ainsi que les pièces justificatives sont disponibles ici :

[Soutien au solaire thermique | climaxion](#)

Pour rappel, la CCI propose un moteur de recherche des aides pour les entreprises :

[Guide en ligne national sur les aides aux entreprises - les-aides.fr](#)

CONTACT(S)

Pierre ROLAND

Interdiction de location: les changements de 2025

À partir du 1er janvier 2025, plusieurs mesures de la loi **Climat et résilience** entreront en vigueur pour améliorer la performance énergétique des bâtiments :

1. Interdiction des passoires énergétiques G

À compter du 1er janvier 2025, les logements classés G par le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) seront considérés comme "indécents" et interdits à la location. Cette interdiction concerne les nouveaux contrats, les renouvellements et les reconductions tacites. Selon la FNAIM, **plus de 500 000 biens pourraient être impactés**, plusieurs dizaines de milliers risquant de sortir du parc locatif faute de travaux.

Des dérogations temporaires sont prévues dans les cas suivants :

- Un plan de travaux a été voté par la copropriété (délai de trois ans pour les réaliser).
- La copropriété s'oppose à la réalisation des travaux.
- Le locataire s'oppose à la réalisation des travaux.

Les locataires de ces logements pourraient ajuster leur loyer en fonction des charges énergétiques. Les logements classés G+ (consommation énergétique > 450 kWh/m²/an) ne bénéficient d'aucune dérogation.

2. Fin de validité des anciens DPE

À partir de janvier 2025, les DPE réalisés avant le 1er juillet 2021 seront obsolètes. Seuls les diagnostics réalisés après cette date pourront être annexés aux baux d'habitation. De plus, les baux devront inclure la mention obligatoire du niveau de performance énergétique du logement.

3. Obligation de DPE collectif pour les copropriétés de taille moyenne

Après l'entrée en vigueur de l'obligation pour les copropriétés de plus de 200 lots en 2024, celles comptant entre 50 et 200 lots (bâtiments construits avant 2013) doivent également réaliser un DPE collectif d'ici janvier 2025. Ce diagnostic doit être renouvelé tous les dix ans, sauf si un DPE récent classe le bâtiment en A, B ou C.

4. Audit énergétique obligatoire pour les biens classés E

Tout bien classé E au DPE devra être accompagné d'un audit énergétique lors de sa vente pour les compromis signés après le 1er janvier 2025.

source:

<https://www.fnaim.fr/communiquedepresse/1908/10-immobilier-les-grands-changements-qui-vous-attendent-en-2025.htm>